



Webinaire sur le métier d'Aide-Soignant

27 octobre 2020

Corinne CALARD

Législation

- Arrêté du 25 janvier 2005 modifié (VAE / DEAS)
- Arrêté du 22 Octobre 2005 modifié (référentiel formation)
- Article D. 4391-1 du CSP (intégration formation AS dans le CSP)
- Article R.4311-4 du CSP (rôle propre infirmier)

⇒ 3 référentiels sur lesquels s'appuie le métier d'aide-soignant

- Référentiel de formation (Annexe I - 22 octobre 2005)
- Référentiel d'Activités (Annexe IV - 25 janvier 2005)
- Référentiel de compétences : 8 compétences (Annexe V - 25 janvier 2005)

Aide-Soignant, description du métier

L'aide soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

L'aide soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Aide-Soignant, description du métier

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extra hospitalier,

l'aide soignant participe, dans la mesure de ses compétences, et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Comment devenir aide - soignant ?

Accès à la Formation d'Aides - Soignants

Parcours Complets ou Parcours Partiels = Une même sélection

Sélection sur dossier ET un entretien
(En 2021/ dossier seul en 2020)

Divers Parcours Partiels

Baccalauréat
professionnel

" Passerelles "

ASSP

Accompagnement,
Soins, Services
à la Personne

SAPAT

Services aux
Personnes et aux
Territoires

* Parcours possible
en **Apprentissage**
UFA / CFA

Ambulancier

Auxiliaire de
puériculture AP

Auxiliaire de vie
sociale AVS

Aide-médico
psychologique
AMP

Assistante de vie
aux familles AVF

Pas de sélection

Autres Parcours Partiels

VAE

Admission selon places
À la suite du jury DEAS
Modules +
Compétences non validées
(UF)

+ Candidats au DEAS après
Interruption IFSI
> 3ans
Après avis du
Conseil Technique

" Revalidations "

Selon places disponibles

Un ou plusieurs Modules à
l'institut

Une ou plusieurs Compétences
en stage

Un Module à l'institut ET Une
compétence
en stage

ASH

Sélection selon les
modalités de l'employeur
puis
Proposition adressée
au Jury d'admission
Maxi 10% des places

LA FORMATION: cursus complet

ENSEIGNEMENT SUR 10 MOIS

Enseignement et Formation

8 modules 17 semaines de cours

6 stages 24 semaines

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires et sociales ou médico-sociales.

- Service de court séjour : médecine
- Service de court séjour : chirurgie
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie
- Secteur extrahospitalier
- Structure optionnelle

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.

Le stage dans une structure optionnelle est organisée en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique.

Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

Unité de formation	Module de formation	Durée du stage
Unité 1	Module 1: 4 semaines Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	4 semaines
Unité 2	Module 2: 2 semaines L'état clinique d'une personne.	4 semaines
Unité 3	Module 3: 5 semaines Les soins	8 semaines
Unité 4	Module 4: 1 semaine Ergonomie	2 semaines
Unité 5	Module 5: 2 semaines Relation communication	4 semaines
Unité 6	Module 6: 1 semaine Hygiène des locaux hospitaliers	2 semaines
Unité 7	Module 7: 1 semaine Transmission des informations	Pas de stage
Unité 8	Module 8: 1 semaine Organisation du travail	Pas de stage
Total	17 semaines	24 semaines

LA FORMATION: cursus partiel

DEAP	DEAVS	DEA	DEAMP	AVF	Bac ASSP	Bac SAPAT	VAE
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de vie sociale	Ambulancier	Aide médico-psychologique	Assistance de vie aux familles			En fonction des UF
UF 1 et 3	UF 2,3,6,8	UF 1,3,6,8	UF 2,3,6	UF 2,3,6,7,8	UF 2,3,5	UF 2,3,5,6	

* UF = stage + module

Exemple de ruban pédagogique

	Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				
	1er au 04	07 au 11	14 au 18	21 au 25	28 au 02	05 au 09	12 au 16	19 au 23	26 oct au 30	02 au 06	09 au 13	16 au 20	23 au 27	30 au 04	07 au 11	14 au 18	21 au 25	28 au 01	04 au 08	11 au 15	18 au 22	25 au 29	01 au 05	08 au 12	15 au 19	22 au 26	01 au 05	08 au 12	15 au 19	22 au 26	29 au 02	05 au 09	12 au 16	19 au 23	26 au 30	03 au 07	10 au 14	17 au 21	24 au 28	31 au 04	07 au 11	14 au 18	21 au 25	28 au 02	
Parcours complet	1	1	1	1	6	2	S1	S1	S1	S1	2	5	S2	S2	S2	S2	V	V	5	3	3	3	3	S3	S3	S3	S3	3	4	S4	S4	S4	S4	V	7	8	S5	S5	S5	S5	S6	S6	S6	S6	DEAS
BAC PRO ASSP M2 M3 M5 et 12 sem S	3					2	S	S	S	S	2	5	S	S	S	S	V	V	5	3	3	3	3	S	S	S	S																		DEAS
BAC PRO SAPAT M2 M3 M5 M6 et 14 sem S	3				6	2	S	S	S	S	2	5	S	S	S	S	V	V	5	3	3	3	3	S	S	S	S	S	S															DEAS	
BAC PRO ASSP Apprentissage	3	E	E	E	E	2	S	S	S	S	2	5	E	E	E	E	E	E	5	3	3	3	3	S	S	S	S	E	E	E	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	E	E	E	E	DEAS
BAC PRO SAPAT Apprentissage	3	E	E	E	6	2	S	S	S	S	2	5	E	E	E	E	E	E	5	3	3	3	3	S	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	E	E	E	E	DEAS
AP UF1et 3	1	1	1	1			C1	C1	C1	C1									3	3	3	3	3	C3	C3	C3	C3	3		C3	C3	C3	C3											DEAS	
Amb UF1,3,6,8	1	1	1	1	6		C1	C1	C1	C1									3	3	3	3	3	C3	C3	C3	C3	3		C3	C3	C3	C3		8	C6	C6							DEAS	
AVS UF2,3,6,8	3				6	2					2		C2	C2	C2	C2			3	3	3	3	3	C3	C3	C3	C3			C3	C3	C3	C3		8	C6	C6							DEAS	
AMP UF2,3,6	3				6	2					2		C2	C2	C2	C2			3	3	3	3	3	C3	C3	C3	C3			C3	C3	C3	C3				C6	C6						DEAS	
AVF UF2,3,6,7,8	3				6	2					2		C2	C2	C2	C2			3	3	3	3	3	C3	C3	C3	C3			C3	C3	C3	C3		7	8	C6	C6						DEAS	

L'APPRENTISSAGE

- Pour entrer en formation, il faut réussir les épreuves de sélection de l'IFAS.
- Avoir 17 ans au 1er octobre de l'année de formation.
- Trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.
- Pour l'IFAS du CHU, seuls les parcours post BAC ASSP ou SAPAT sont concernés, en parcours partiels sur 1 an

AVANTAGES

- L'alternance de la formation chez l'employeur, à l'institut, et dans les stages permet une intégration des compétences facilitée
- La formation est gratuite. L'apprenti perçoit une rémunération.
- Il bénéficie du régime général de la Sécurité Sociale.

Réingénierie de la formation

Travaux en cours au Ministère

Des changements annoncés pour 2021

Organisation de la formation par blocs de compétences

Evolution du référentiel d'activités

Diplôme de niveau IV

Le métier

Catégorie B dans la fonction publique hospitalière

M. Vincent TESTORI

Délégué Régional, ANFH



WEBINAIRE AIDE-SOIGNANT

	Nombre de demandeurs d'emploi	Montant Pôle emploi	Montant Conseil régional BFC
Ambulancier	77	80 000 €	241 406 €
Aide-soignant	378	632 098 €	1 415 360 €
Auxiliaire de puériculture	64	87 736 €	265 975 €
Accompagnant éducatif et social	191 dont 28 au titre du PRIC	-	978 140 € dont 118 954 € au titre du PRIC
TOTAL	710	799 834 €	2 900 881 €

Soit un total 3 700 715€ pour le dispositif de gratuité des demandeurs d'emploi

Prise en charge des formations de niveau 3 – rentrée 2020

La Région assure seule la prise en charge financière des frais de formation des demandeurs d'emploi et des jeunes en formation initiale.

Formation initiale : jeune en continuité de scolarité

Demandeur d'emploi : inscrit à Pôle emploi indemnisé ou non

Critères d'éligibilité

Pour le public de niveau 3 en parcours complet et partiel :

- Etre inscrit dans un institut de formation paramédicale autorisé par la Région Bourgogne Franche-Comté
- Etre inscrit à Pôle emploi avant l'entrée en formation, toutes catégories confondues hors contrat d'avenir en cours ou être orienté par les services des Départements. Le stagiaire devra fournir une attestation d'inscription à Pôle emploi datant de moins de 2 mois.
- Ne pas avoir obtenu de qualification professionnelle dans les deux ans précédant l'entrée en formation sauf pour les titulaires d'un BAC PRO ASSP / SAPAT et du CAP Petite Enfance
- Ne pas être titulaire d'un diplôme paramédical (L.4383-3 du Code de la Santé) et/ou relevant du secteur social (L.451-1 du Code de l'action sociale et familiale (excepté assistant maternel))

Critères d'exclusion

- Les fonctionnaires stagiaires ou titulaires pris en charge par leur administration ou un fonds d'assurance formation, en activité, en disponibilité ou dans une autre position statutaire, en congés sans traitement, démissionnaires
- Les salariés avec ou sans traitement qui se trouvent en formation en cours d'emploi, et relevant du plan de formation de l'organisme employeur, en congé individuel de formation ou tout autre dispositif (promotion professionnelle)
- Les personnes percevant une allocation d'étude versée par un centre hospitalier ou un employeur
- Les démissionnaires d'un contrat à durée indéterminée à temps plein ou partiel dans les 4 mois antérieurs à leur entrée en formation
- Les personnes en congé parental
- Les cursus passerelles et cursus VAE

Action PRIC 2020 Double rentrée Aide-soignant



Dans le cadre du Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC), pour les formations sanitaires et sociales, la Région a fait inscrire dans le cadre de l'ambition 3 la possibilité d'ouvrir à titre expérimental une promotion d'aides-soignants supplémentaire dont la rentrée a eu lieu en février 2020.

L'expérimentation est reconduite pour février 2021 avec 165 places ouvertes et réparties dans 12 IFAS.

Le public visé est obligatoirement celui des demandeurs d'emploi titulaires d'un bac pro SAPAT et/ou ASSP.

Les cursus sont donc réduits et réalisés en continu sur +/- 6 mois.

Action PRIC 2021

Double rentrée Aide-soignant

Les instituts retenus pour février 2021 sont :

- IRFSS Croix Rouge sites de Lons, Quétigny et Vesoul
- IFAS Châtillon
- IFAS Mâcon
- IFAS Montceau-les-Mines
- IFAS Nevers
- IFAS Decize
- IFAS Auxerre
- IFAS Besançon
- IFMS NFC
- IFAS PONTARLIER

Chaque institut accueillera au maximum 13 candidats chacun.

L'OPCO Santé

Présentation



Le périmètre de l'OPCO SANTÉ, agréé depuis le 1^{er} avril 2019

11 000 entreprises et associations
Qui emploient plus d'un million de salariés



LE METIER D'AIDE SOIGNANT(E)



OPCO Santé

Ces professionnels interviennent essentiellement en tant que salariés dans des structures sanitaires (hôpitaux, cliniques, centre de rééducation fonctionnelle, centre de lutte contre le cancer) et médico-sociales (établissements de prise en charge de personnes âgées ou de personnes handicapées) tant dans le secteur public que dans le secteur privé ou encore dans le secteur de la prise en charge à domicile.

Le Diplôme d'Etat d'Aide Soignant(e) (DEAS) s'obtient après une formation sur une année en voie directe ou sur deux ans en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage) à raison de 1435 h en Centre de formation IFAS. A noter que les titulaires d'un Bac professionnel ASSP ou SAPAT peuvent suivre un cursus plus court, respectivement 735h et 840h.

Ce diplôme peut aussi être obtenu par le biais de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les professionnels ayant au moins 1 an d'activité en lien avec ce diplôme. L'OPCO Santé accompagne les salariés par le biais d'un Dispositif de Soutien de Branche qui propose un accompagnement de 183h (contre 24h en dispositif classique) permettant de maximiser les chances d'obtention du diplôme.

OPCO Santé

► Le besoin d'aide-soignant(e) est prégnant pour les adhérents OPCO Santé

Sur le territoire Bourgogne Franche-Comté, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sont les plus importants en nombre de structures dans les adhérents de l'OPCO Santé. Viennent ensuite tous les établissements de prise en charge de personne handicapées et les établissements sanitaires.

Pour toutes ces structures les difficultés de recrutement d'aide soignant(e) sont importantes voire alarmantes faute de personnel qualifié.

C'est donc une formation qui conduit nécessairement à l'emploi sur tout le territoire Bourgogne Franche-Comté

OPCO Santé

L'OPCO santé finance cette formation pour des stagiaires en situation d'emploi :

- Salarié d'une structure adhérente à l'OPCO Santé souhaitant évoluer professionnellement vers un emploi d'aide soignant soit par le biais de la formation soit par le biais de la VAE
- Salarié en contrat de professionnalisation
- Salarié en contrat d'apprentissage

Mais, dans le but d'aider les structures adhérentes à trouver des professionnels qualifiés, l'OPCO Santé s'adresse aussi aux demandeurs d'emploi.

Ainsi, l'OPCO Santé met en place une Préparation Opérationnelle à l'Emploi qui vise à former et à remettre à niveau des demandeurs d'emploi souhaitant préparer leur entrée en formation d'aide-soignant (e)

POEC Aide soignant(e)



**AIDER,
COLLABORER,
COMMUNIQUER,
ACCOMPAGNER**

AVANTAGES du dispositif POEC

- Une formation rémunérée pour acquérir les pré-requis nécessaires à l'accès à un contrat d'apprentissage rémunéré
- Une préparation optimale pour entrer en formation d'Aide-Soignant (e)
- Un accompagnement pour l'accès direct à un emploi
- Une aide à la mobilité avec un financement du permis de conduire



CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- > Être inscrit(e) comme demandeur d'emploi.



INTERVENANTS

- > Cadres de santé, psychologues, infirmiers, spécialistes de la communication...



TEMPS DE FORMATION

- > Un parcours « maximal » de **206 heures**
 - + 171h d'apports théoriques
 - + 35h de formation entreprise
- > Option de 50h pour l'obtention du permis B



LIEUX DE FORMATION

- > Dijon OU Besançon



DATES

- > Novembre 2020 à Janvier 2021



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel avec des temps de face à face pédagogique
- Temps de suivi individualisé
- Pédagogie active avec des méthodes actives alternées avec des méthodes participatives
- Mobilisation d'outils numériques



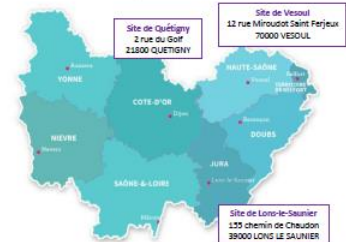
CONTENU DE LA FORMATION

- Un bilan de positionnement
- 5 blocs de compétences
 - Maîtrise des savoirs théoriques de base : maths, français, bureautique et numérique
 - Connaissances de l'environnement professionnel : découverte du secteur sanitaire, social et médico-social et spécificités des publics accueillis
 - Communication et posture professionnelles : les bases de la posture relationnelle vis-à-vis des patients, éthique et bientraitance...
 - Hygiène, sécurité et ergonomie : les principes et règles de l'hygiène générale, SST et PRAP 2S
 - Pratiques du métier et exigences de l'identité professionnelle
- Une immersion professionnelle (stage de 35h)
- Une consolidation de vos acquis avant de déposer votre dossier pour intégrer le contrat d'apprentissage d'Aide-Soignant (e)

Option : Aide à l'obtention du permis B



Centre Régional de
Formation
Professionnelle



CONTACTEZ NOUS :

Stéphanie BARRAND-NIVOIS

03 80 48 17 35

crfp.bfc@croix-rouge.fr



Croix-Rouge française

Centre Régional de Formation Professionnelle Bourgogne Franche-Comté
2 rue du Golf - 21800 QUÉTIGNY